

E FOOT 38

PV N° 345



du jeudi 8 Juin 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

ASSEMBLEE GENERALE ETE.....	3
POUVOIR	4
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	5
COMMISSION DES ARBITRES.....	7
COMMISSION DELEGATIONS.....	10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	12
COMMISSION FEMININES	12
COMMISSION FUTSAL	14
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	15
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	17
COMMISSION SPORTIVE	18
COMMISSION D'APPEL	19
COMMISSION TECHNIQUE.....	21

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



ASSEMBLEE GENERALE ETE «FIN DE SAISON»

VENDREDI 30 JUIN 2017 à 19h00

Stade des Alpes
1 avenue de Valmy
38000 GRENOBLE

ATTENTION CETTE PARUTION TIENT LIEU DE CONVOCATION

ORDRE DU JOUR

A PARTIR DE 17H30

Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs

A 19H00

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Allocation des personnalités

Allocation de Monsieur le Secrétaire Général de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Allocation de Michel MUFFAT-JOLY Président du District

1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Hiver » du Samedi 26 novembre 2016 PV 320 à TREMPLIN SPORTS FORMATION à VOIRON
2. Approbation du rapport moral saison 2016-2017 du Secrétaire Général

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

3. Modification des textes et règlements

Pause

4. Intervention de M. Mallet sur la FMI
5. Tirage au sort numéro poules pour réunion d'organisation avant saison
6. Intervention du Président de l'UNAF
7. Remise des récompenses (FAIR PLAY, CHALLENGE DU MERITE)
8. Questions diverses

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District,

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site).

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Il est précisé que cette Assemblée Générale de fin de saison concerne **TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)**

De plus tous les clubs non à jour vis-à-vis du service TRESORERIE du DISTRICT, (chèques ou autres moyens de paiements reçus au Secrétariat du District) ne pourront pas prendre part aux diverses opérations de vote. Toutefois, ils ne seront pas considérés comme absents.





ASSEMBLEE GENERALE D'ETE 2017 DU DISTRICT DE L'ISERE SAISON 2016-2017

**VENDREDI 30 JUIN 2017 17H30 (Emargement)
« GRENOBLE »
Stade des Alpes
1 avenue de Valmy
38000 GRENOBLE**

Je soussigné.....

*Cachet du club
Obligatoire :*

Président(e) du club.....

Licence dirigeant n°.....

DONNE POUVOIR AU LICENCIE DESIGNÉ CI-DESSOUS POUR REPRESENTER LE CLUB A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE.

Monsieur / Madame.....

Signature

Fonction.....

Licence n°.....

Fait à Le

*PARTIE RESERVEE
AU CONTROLE*

*(Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »)*

Attention : La personne licenciée disposant du pouvoir signé de son président et représentant son club doit être majeure au 30/06/2017.

Ce pouvoir devra être présenté au contrôle le jour de l'Assemblée Générale sinon le club sera considéré comme absent à l'Assemblée Générale et se verra amendé.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 6 JUIN 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
 Les membres du District de l'Isère,
 Le personnel administratif et technique,
 Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

A la famille de M. CAPELLI Carlo, ancien Président du club F.C. JOJO GRENOBLE, suite à son décès.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



PV N° 345 JEUDI 8 JUIN 2017

CAISSE DE PEREQUATION

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 3-4 Juin 2017

Amende 11 €

DOMARIN	FUT
REVENTIN	U13
GRENOBLE FOOT38	U13
ENT. FOOT ETANGS	U13

FM NON RETOURNE

Du 22 Mai 2017

Amende 75 €

EG2F	CPU18F
G. SUD DAUPHINE	CPU18F
GRESIVAUDAN	U13
BOURBRE	U13
JOGA	FUT
FUTSAL ISLE D'ABEAU	FUT

FM NON RETOURNE

Du 29 Mai 2017

Amende 75

C.D Varcès

CLAIX

ENT

FEMA11

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

Du 4 Juin 2017

Amende 228 €

TOUVET TERRASSE	FUT
BOUCHAGE	3D

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES JEUNES

Du 3 Juin 2017

Amende 124 €

TOUVET TERRASSE	U15
-----------------	-----

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES JEUNES

Du 27 Mai 2017

Amende 124 €

SUD ISERE	U17
-----------	-----

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: MAHORAISE – LEVYN D.

APPEL: ST ANDRE LE GAZ – ST ALBIN L.

REGLEMENTS: CROLLES – ARTAS CHARANTONNAY – FUTSAL ISLE D'ABEAU – BAJATIERE.

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 06 juin 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

REUNION ARBITRES AUXILIAIRES SAISON 2017/2018

Secteur **BIEVRE et VALLOIRE**

MARDI 20 JUIN 2017 à 19h30

Lieu : Salle Polyvalente du GONTARD 38122 MONSTEROUX -MILIEU

Pour les inscriptions : Fiche d'inscription sur le site du DISTRICT ou bien par mail à l'adresse suivante : andre.serve@free.fr.

Pour tout renseignement contactez Monsieur André SERVE au 06.82.75.50

Secteur **NORD.ISERE**

LUNDI 26 JUIN 2017 à 19h30

Lieu : à confirmer

Pour les inscriptions : Fiche d'inscription sur le site du DISTRICT ou bien par mail à l'adresse suivante : stephane.more@free.fr

Pour tout renseignement contactez Monsieur Stéphane MORE au 06.84.05.53.97

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).



MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)
Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

Formation Continue :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées
- Ces formations se dérouleront de la manière suivante :

- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- **Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire) à faire pour le Dimanche 11 juin 2017**
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

COURRIERS CLUBS :

US CORBELIN : Par rapport à la réserve technique, pris note.

ASCOL. F38: Absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner

COURRIERS ARBITRES :

Mr OMIR Fouad : Démission du club représentatif, concerne le statut de l'arbitrage.

Mr DJOUDER Mourad : Prendre contact avec le trésorier de la CDA.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 06 JUIN 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

EXCUSE : DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Candidature Délégation pour la saison 2017-2018 :

en vue de renfort pour sa commission : la commission de délégation recherche des délégué(e)s pour la saison prochaine. Toute candidature sera étudiée. Date limite de candidature : 31 juillet 2017. Merci d'envoyer vos candidatures à la commission

Profil : connaissance des règlements, relationnel, connaissance informatique obligatoire (tablette et traitement de texte), disponibilité le week-end.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers :

Rapports reçus : GUEDOUAR Ridha, REMLI Amar

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	09/05/2017	Au	24/06/2017
---------------	----	------------	----	------------

DESIGNATIONS :

Samedi 10 JUIN				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U13 DIVISION 1 D	GROUPEMENT FURE ISERE	RO CLAIX	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
U17 DIVISION 1 B	GROUPEMENT SUD DAUPHINE 2	RIVES	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
U17 DIVISION 1 D	REVENTIN	OLYMPIQUE VILLEFONTAINE	HUGOT Daniel	Frais au Club de Reventin Match à Beaurepaire suite Terrain Suspendu
U19 EXCELLENCE	VALLEE DE GRESSE	ECHIROLLES	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
U19 EXCELLENCE	BOURGOIN 2	LA MURETTE	AHMED HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
U19 EXCELLENCE	MANIVAL	TOUR SAINT CLAIR	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs

DESIGNATIONS FINALES 11 JUIN A ESTRABLIN :

Dimanche 11 JUIN				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué principal</i>	<i>Délégués de Terrain</i>
U18 F à 8	ARTAS CHARANTONNAY	ESTRABLIN	HUGOT Daniel	DENECHERE Gilles LOUIS Jannick
Coupe Isère Féminine à 8	DOMENE	VEZERONCE HUERT	BOULORD Jean Marc	PINEAU Jean Louis DUTCKOWSKI Yoan
Coupe Féminine Amitié à 8	ARTAS CHARANTONNAY	FORMAFOOT	BALDINO Cataldo	MORE Claude CICERON Fabien
Coupe Vétéran à 8 Nord Isère	ENTENTE FOOT ETANGS	VOIRON	REMLI Amar	VEYRIER Florent CHASSIGNEU Guy
Coupe Isère Réserve	MOS 3 RIVIERES (3)	UO Portugal (2)	BECHET Patrice	AHMED HEZAM Zine MALLET Marc SOZET Jean Louis MONTMAYEUR Marc
Challenge Lucien Gros Balthazar	SAINT ANDRE LE GAZ	REVENTIN	DENECHERE Gilles	PINEAU Jean Louis HUGOT Daniel KODJADJANIAN JM VELOSO José
Coupe Monique Bert	HAUTE TARENTEISE	VER SAU	DUTCKOWSKI Yoan	CHASSIGNEU Guy ISSARTEL Jack REMLI Amar MALLET Marc
Challenge Augustin Dominguez	UO PORTUGAL	EYBENS (2)	AHMED HEZAM Zine	BECHET Patrice MONTMAYEUR Marc BALDINO Cataldo LOUIS Jannick
Coupe Isère Sénior	SAINT MAURICE L EXIL	LA MURETTE	MORE Claude	BOULORD Jean Marc CICERON Fabien VEYRIER Florent GIROUD GARAMPON

PV N° 345 JEUDI 8 JUIN 2017

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion du mardi 06 JUIN 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR, PICOT

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 345 est sur le site pour toutes les catégories.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 344 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 06/06/2017

Présents: J. Issartel, T. Truwant
Excusée : Annie BRAULT

Boîte mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

REUNION PLENIERE

La réunion Plénière aura lieu le 22 juin 2017 à 18h30 au District de l'Isère.

COURRIERS

ARTAS CHARANTONNAY, CORBELIN, PAYS D'ALLEVARD

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

Félicitations : 3e victoire d'E.G 2 F qui valide sa montée en ligue

CHAMPIONNAT U 18 F

EXCELLENCE

Journée 14 du 10 juin est reportée au 17 juin

COUPE MONIQUE BERT A 11

FINALE

VER SAU / HAUTE TARENTEISE

F M I

2 réunions de formation F M I seront organisées le 7 septembre 2017, ceci pour les équipes qui disputent le championnat à 11

COUPE U15 F / U18 F

COUPE U15F

Finale : le 24 juin à ST MARCELLIN

NIVOLAS – G F 38

COUPE U 18 F

FINALE le 11 juin à ESTRABLIN

ARTAS CHARANTONNAY - ESTRABLIN

Le Président

Jacques ISSARTEL

06 34 87 23 55



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 06/06/2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO

Les clubs intéressés pour la formation : **Module Futsal Découverte**

La commission technique du District de la LOIRE vous propose un module Futsal découverte le vendredi 7 juillet 2017 à Andrézieux. Inscriptions disponibles sur le site du District de la Loire

Pour plus de renseignements voir page d'accueil du District de la LOIRE, ou contacter Mr Didier ROUSSON CTF de la Loire.

La Ligue AURA organise une formation **Mr SECURITE (obligatoire)** pour les équipes évoluant en Ligue saison 2017/2018 le **24/06/2017** à VILLEURBANNE au siège de la Ligue de 9h00 à 13h00

• **REUNION DE FIN DE SAISON le 23/06/2017 à 18h30 au District de l'Isère de Football :**

- Bilan de la saison 2016/2017.
- Info de la Ligue AURA pour la saison 2017/2018.
- Directives du DIF pour la saison 2017/2018.
- Infos et questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL :

Celle-ci se déroulera le 30/06/2017 au stade des Alpes à Grenoble.

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District,

Le représentant direct du Club est le Président du dit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site).

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Pour plus de renseignements, voir le site du DIF.

COURRIERS :

R.C. Virieu F. : La rencontre R.C.V.F / Arbre de Vie 2 se déroulera le vendredi 09/06/17 à 19h30 (halle des sport, Virieu).

A Futsal Pont de Claix : Lu et noté.

Olympique Nord Dauphiné : Lu et noté.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 13)

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 reportée au 18/06/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 6 JUIN 2017

Présents : **MM. BOULORD, PINEAU.**

Excusés : **MME STAËS. MM. BONO, MARTIN, SEGHIER, CHAMBARD, REPELLIN, VITTONI, ROBIN.**

RAPPEL REGLEMENT COUPE U15 à 8

Article - 25 : la coupe U15 à 8

Elle est organisée en fonction du nombre d'équipes inscrites dans des conditions définies en début de compétition.

Un club engageant une équipe à 11 et une à 8 ne peut utiliser dans les équipes à 8 que 2 joueurs ayant fait plus de 5 matchs en championnat avec la ou les équipes à 11.

Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).

COURRIERS

MISTRAL F.C. : pour avoir un autre numéro d'agrément, il faut créer un nouveau club. Cela nécessite de nouveaux statuts, un dépôt de ces statuts, la demande d'un nouveau numéro d'affiliation ... etc

GROUPEMENT-FOOT-SUD-DAUPHINE / CHATTE : demande de groupement validée par le District Isère football, catégories U13 à U19.

AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN : demande de groupement validée par le District Isère football, catégories U15 et U17.

US CORBELIN : merci de votre courrier, transmis à la commission compétente.

Aucune prolongation à la fin du temps réglementaire dans toute compétition féminine, même en coupe de France. Art 6.3 Règlement de la coupe de France Féminine.

4 MONTAGNES / F.C.2.A. – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE A - MATCH DU 24/05/2017.

Merci de vos réponses.

ARTAS CHARANTONNAY / BOURBRE – U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE B - MATCH DU 27/05/2017. Merci de vos courriers. Dossier traité mardi 13 juin.



DECISIONS

N°227 : BAS.BUGEY / CS FOUR – SENIORS FEMININES à 8 – EXCELLENCE – MATCH DU 14/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de FOUR pour la dire irrecevable : Joueuses mutées.

Considérant que le club de BAS-BUGEY n'est pas en infraction au statut de l'arbitrage (vérification faite auprès du district de l'AIN de football).

Considérant que les trois joueuses citées dans la réserve sont mutées hors période.

Considérant que le libellé de la réserve ne mentionne pas qu'elle porte sur le nombre de mutées hors période autorisées.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/05/2017.

Le club ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/05/2017.

553327 PASSINS

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Le club ci-dessous se voient retirer une deuxième fois 4 (quatre) points au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 09/05/2017.

550477 FUTSAL CLUB PICASSO
551011 BELLEDONNE GRESIVAUDAN
590490 FUTSAL MARTINEROIS

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean Louis PINEAU

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 06 JUIN 2017 – PV 345

Commission : Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE, Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

147. ASPTT 3 Sifac : noté (fair-play).

148. Mr Mourad DJOUDER (arbitre) : noté. Recherches en cours et réponse sera faite.

149. CD Varcès : noté (fair-play).

150. CD Varcès vs ASPTT 4 SFI : noté (match du 15/06/2017 annulé).

151. Métropolitains : noté.

152. Air Liquide : noté (fair-play).

153. GSE vs ASPTT 2 : noté (match du 09/06/2017 annulé).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

NOTES AUX CLUBS

Assemblée Générale d'été : tous les clubs doivent être représentés par le président du club. Pas de possibilité de remettre un pouvoir à un autre club, cependant le président peut donner son pouvoir à un dirigeant ou à un joueur du club (personne majeure). L'Assemblée Générale aura lieu **vendredi 30/06/2017 au Stade des Alpes à Grenoble**.

Réunion d'avant-saison : **mardi 12/09/2017 à 19h00** au siège du District (présence de toutes les équipes disputant les compétitions foot entreprise).

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : Air Liquide – CD Varcès.

Vendredi 09/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe René Laffont (Repêchage) : ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Vendredi 16/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe de l'Isère Repêchage : Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Coups d'envoi : les coups d'envoi des finales des coupes foot entreprise à 8 seront donnés par **Monsieur Christophe FERRARI**, président de Grenoble Alpes Métropole et maire de Pont-de-Claix, et par **Monsieur David QUEIROS**, maire de Saint-Martin d'Hères.



PV N° 345 **JEUDI 8 JUIN 2017**

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ13. GSE – ASPTT 2 ST.

Match du vendredi 09/06/2017 annulé.

J18. CD Varcès – CEA 1 ST.

Lundi 12/06/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

RJ16. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ17. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ13. CD Varcès – ASPTT 4 SFI.

Match du jeudi 15/06/2017 annulé (match de coupe le 16/06/2017).

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ10. Métropolitains 1 – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

RJ10. Fasson – CEA 3 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

RJ10. Métropolitains 2 – Energie Sports.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

RJ05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

Jeudi 15/06/2017, 20h00. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 6 Juin 2017

Présents : L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni/B.Buosi
C. Maugiron/

Excusé(e)s : A. Brault, J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Planning de fin de saison :

En fonction de la communication des classements annexes (Bonus/Malus, fair Play et Sportivité par équipe, Récidive club, statut de l'arbitrage), les montées et descentes seront communiquées pour les séniors lors de la réunion du 20 juin, pour les jeunes lors de la réunion du 27 juin. La composition des poules séniors sera diffusée lors de la réunion du 11 juillet pour les niveaux D1 à D 4 senior (Excellence à 2° Division) et lors de la réunion du 18 juillet pour les poules des championnats à 11 jeune 1° niveau.

En D3 et D4 sénior (1° et 2° Division), la répartition géographique des équipes servant de base à la composition des poules sera proposée par la commission sportive et validée par le

SENIORS

Courrier du BOUCHAGE

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 06/06/2017

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, R. NODAM, Y. DUTCKOWSKI, J. LOUIS. G. BISERTA.

CONVOICATIONS

DOSSIER N° 58: Appel du club de CROLLES- BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 23/05/2017 parue le 24/05/2017 PV N° 342.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 20/06/2017 à 18h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 30/05/2017

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 54 : Appel du club de l'AS MARTINEROIS de la décision de la commission des règlements prise le 09/05/2017 parue le 11/05/2017. PV N°341.

MATCH : AS MARTINEROIS / VALLEE DE LA GRESSE – U19 – EXCELLENCE du 29/04/2017.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, R. NODAM, Y. DUTCKOWSKI, J. LOUIS. G. BISERTA.

En présence de :

- Mr. HAMILA Salem représentant le président du club de L'AS MARTINEROIS.
- Mr. RIAHI Seifeddine éducateur du club de L'AS MARTINEROIS.
- Mr. AGACI Franck président du club de VALLEE DE LA GRESSE.
- Mr. AUPIC Serge secrétaire du club de VALLEE DE LA GRESSE.
- Mr. PIRELLO Philippe dirigeant de l'équipe de VALLEE DE LA GRESSE.
- Mr. DUTCKOWSKI Yohan délégué officiel de la rencontre.
- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition. Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

- Considérant que le club de l'AS MARTINEROIS interjette appel de la décision de la commission des règlements prise le 09/05/2017 parue le 11/05/2017 PV N° 341, ayant donné match perdu par pénalité à son équipe U19.



MATCH: AS MARTINEROIS / VALLEE DE LA GRESSE – U19 – EXCELLENCE du 29/04/2017.

Après lecture du courrier de L'AS MARTINEROIS et du rapport du délégué officiel.

- Considérant que Mr. HAMILA Salem représentant le président, du club de L'AS MARTINEROIS ne comprend pas pourquoi la commission des règlements a donné match perdu à l'équipe U19 et accuse la commission des règlements de faire un peu comme elle veut suivant les équipes en présence.
- Considérant que Mr. HAMILA Salem présente à la commission trois dossiers où la commission des règlements n'avait pas donné match perdu suite à des mails ou des changements d'horaire hors délai.
- Considérant que Mr. HAMILA Salem présente un attendu de la commission d'appel d'une audition du 18 avril 2017 dossier n° 38 où il est écrit « Faute de réserves préalables du club adverse, le match joué d'un commun accord, doit être homologué suivant le résultat de la rencontre ».
- Considérant que Mr. HAMILA Salem affirme que c'est un règlement du District de l'Isère.
- Considérant que Mr. RIAHI Seifeddine éducateur du club de L'AS MARTINEROIS, n'apporte aucun élément à la commission sur le changement d'horaire, soutient Mr HAMILA Salem dans les explications données à l'audition.
- Considérant que Mr. AGACI Franck président du club de VALLEE DE LA GRESSE, présent à l'audition pour soutenir les dirigeants de son club n'était pas présent au match.
- Considérant que Mr. AUPIC Serge secrétaire du club de VALLEE DE LA GRESSE a reçu par mail le changement d'horaire de la rencontre et a prévenu le dirigeant des U 19 de ce changement.
- Considérant que Mr. PIRELLO Philippe dirigeant du club de VALLEE DE LA GRESSE, s'est déplacé pour 14h00 au lieu de 16h00 au club de MARTINEROIS, la priorité étant que les U 19 jouent cette rencontre.
- Considérant que Mr. DUTCKOWSKI Yohan délégué officiel de la rencontre est arrivé à 14h30 au stade, soit 1h30 avant le début du match prévu sur sa désignation à 16h00. Après renseignement pris auprès des personnes présentes s'est son match des U 19 qui était en train de se dérouler, laissant le match se poursuivre, il est resté en observation une grande partie de la seconde mi-temps et est intervenu pour la validation de la FMI. Il a alors demandé des explications sur le changement d'horaire à l'arbitre et aux dirigeants des deux équipes présents, personne n'a pu fournir des explications.
- Considérant que Mr. BOULORD Jean-Marc Président de la commission des règlements, rappelle l'article 8-4-1 sur la procédure de changement de lieu ou d'horaire, que cette procédure n'a pas été respectée par le club de L'AS MARTINEROIS malgré le rappel de la commission sportive au PV N° 321 du 02 FEVRIER 2017 sur la procédure de changement de date ou d'horaire.
Que si la procédure n'était pas respectée la commission transmettait le dossier à la commission des règlements pour suite à donner.
- Considérant que la phrase écrite lors de l'attendu de l'audition du 18 Avril 2017 est la retranscription de l'audition du représentant du club d'Echirolles, mais pas un article des règlements généraux du District de l'Isère.
- Considérant que malgré ses excuses, le club de L'AS MARTINEROIS a failli dans ses obligations en oubliant de prévenir l'arbitre et le délégué officiel du changement d'horaire de la rencontre.
- Considérant que le club de L'AS MARTINEROIS a changé l'horaire de la rencontre sans l'accord écrit du club de LA VALLEE DE LA GRESSE, sans informer la commission sportive du changement d'horaire et sans l'accord de cette commission.

Par ces motifs La commission:

Confirme la décision de la commission des règlements.

Match perdu par pénalité (1point zéro but) à l'équipe U 19.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de L'AS MARTINEROIS.

Les frais de déplacements du club de VALLEE DE LA GRESSE 32€ sont à la charge du club de L'AS MARTINEROIS.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
SECCO André

COMMISSION TECHNIQUE

mardi 6 juin 2017

**JOURNEE NATIONALE U7-U9
SAMEDI 10 JUIN**

L'organisation et les documents nécessaires sont disponibles sur la page d'accueil du site.

Retour sur le Rassemblement Inter-Districts U13 Féminin

Les 20 et 21 Mai 2017 avait lieu à Hauteville-Lompnès (01) le rassemblement Inter-Districts Féminin sur les catégories U12F/U13F où un groupe de 11 joueuses représentait le District de l'Isère.

Le 1^{er} jour a été consacré aux tests (vitesse, conduite de balle et jonglerie) et des oppositions ont clôturé la séance. Les filles ont participé à plusieurs ateliers les sensibilisant à l'hygiène de vie, l'alimentation des sportifs, la connaissance de leur corps (muscles, articulations...).

Les matchs du dimanche ont été plutôt satisfaisants au niveau des résultats et surtout de l'état d'esprit affiché par les joueuses (2 victoires, 1 défaite). Le prochain stage de perfectionnement U13F/U15F se tiendra à la fin du mois d'Août (les joueuses seront convoquées prochainement par l'intermédiaire de leur club).

Un grand merci à l'encadrement pour son investissement durant ce stage.

Encadrement : HUGONNARD-ROCHE Jérémie – CDFA (Responsable de la Sélection)
PICOT Nathan – Service Civique au District de l'Isère
COLIN Emilie – Membre de la Commission Technique Elargie



CERTIFICATION CFF2 DU 14 JUIN 2017

Liste des éducateurs convoqués

O.C. D'EYBENS	BAKHALK Mehdi
ISLE D'ABEAU F.C.	BARREL Maxime
O.C. D'EYBENS	BOUACIDA Dris
CLAIX F.	BOZA Aurélien
O.C. D'EYBENS	COCUZZA Davy
ARTAS	COULAGNE Anthony
O. ST MARCELLIN	DA QUINTA FERREIRA Stéphane
VEZERONCE HUERT	DE HARO Antoine
GRENOBLE FOOT 38	DI VANNI Didier
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER	ESMIEU Mathieu
CLAIX F.	GAUDET Damien
F.C. VAREZE	GONCALVES Loris
ISLE D'ABEAU F.C.	GUERRIER Sébastien (excusé)
O. NORD DAUPHINE	LASSALLE Yoann
U.S. ST PAUL DE VARCES	LOPES Kevin
O.C. D'EYBENS	LUCATELLI Mickael
U.S. GIEROISE	MECCA Gaëtan
U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE	MIDJO PETGANG Guy (excusé)
PAYS D'ALLEVARD	MILLION Bertrand
L.C.A. FOOT 38	PERRIN Sébastien
F.C. VAREZE	POIRIER Julien
ENT.S. DU RACHAIS	SAPET Leo Paul
O. ST MARCELLIN	SERVE Florian
ENT.S. DU RACHAIS	THOMASSET Stephen
ENT.S. DU RACHAIS	TRAGNI Robin
RIVES SP.	VAZ Anthony
CLAIX F.	VEZIEN Alexandre
L.C.A. FOOT 38	VINCENDON DUC Dorian
O. NORD DAUPHINE	ZANCA Olivier

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

